



FFvolley

**COMMISSION CENTRALE DES ORGANISATIONS
COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
(réunion télématique)**

PROCES-VERBAL N°7 DU 13 AOUT 2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Alain de FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC (Président de la CCS), Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Bertrand LEYS (représentant DTN)

Excusé :

Jacques TARRACOR

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

**ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION DES FINALES DES COUPES DE
FRANCE DE BEACH VOLLEY SENIORS ELITE 2020**

La Commission Centrale Sportive et la Commission Centrale des Organisations en corrélation avec le secteur Événementiel attribuent l'organisation des phases finales des Coupes de France de Beach Volley SENIORS ELITE féminines et masculines 2020 au club du BORDEAUX BEACH CHILLERS.

En cas de non qualification sportive à l'issue du premier tour de l'équipe masculine du BORDEAUX BEACH CHILLERS pour la phase finale SENIORS ELITE masculine, le club pourra bénéficier d'une Wild Card organisateur.

Le club devra en faire la demande auprès de la CCS au plus tard le 25 août 2020.

En cas de qualification sportive à l'issue du premier tour de l'équipe masculine du BORDEAUX BEACH CHILLERS, aucune Wild Card ne sera attribuée.

Dans le cas d'une attribution de Wild Card la CCS modifiera la formule sportive initiale de la phase finale.

Président de la CCS
Jean-Pierre MELJAC

Le Vice-Président du secteur Sportif
Alain de FABRY